

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2026_25

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION IMPASSE DE LA GALIERE

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise GIROD Frères TP – 74470 VAILLY pour la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux AEP, télécom et électricité, impasse de La Galière,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, impasse de La Galière,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la période du 18 juin 2026 au 8 juillet 2026 la circulation impasse de La Galière sera réglée par alternat manuel au droit du chantier.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise GIROD Frères TP – 74470 VAILLY.

Fait à VACHERESSE, le 16 juin 2026

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON